



## Congé parental d'éducation et décompte des congés

Par **vanillon**, le **05/04/2014** à **12:15**

Bonjour,  
Je suis en congé parental d'éducation à temps partiel à 80%.  
Je ne travaille pas le vendredi.  
Le GIP( groupement d'intérêt public)a décidé de procéder à un vote pour fermer le vendredi 2 mai, bien entendu ce jour est déduit des congés. Le jeudi étant férié et moi ne travaillant pas le vendredi est-ce normal qu'on me déduise un jour de RTT au même titre que l'ensemble des salariés? Sur quel texte s'appuie l'entreprise vu que celle-ci n'est pas décidé à me le donner (cela fait 2 semaines que j'attends).  
Merci beaucoup  
Cordialement  
Vanillon

Par **moisse**, le **05/04/2014** à **16:13**

Bonjour,  
C'est le décompte classique des congés payés pour un contrat à temps partiel.  
Vous avez droit à 5 semaines de CP et non 80% de 5 semaines.  
Si vous pensiez liquider vos 30 jours de CP (jours ouvrables) en autant de jours ouvrés, vous faites une grosse erreur.

Par **vanillon**, le **05/04/2014** à **17:09**

Merci pour votre réponse.  
Pour des congés normaux d'une ou plusieurs semaines,voire quand je prends uniquement le jeudi, je comprends qu'on me déduise le vendredi sinon ça serait trop beau. Mais là le jeudi est férié, donc je n'ai pas pris de congé, c'est cette situation

qui me paraît bizarre.rnrnCordialement

Par **moisse**, le **05/04/2014** à **18:14**

Certes, mais vous prenez le vendredi.rnCela n'est injuste qu'en apparence.rnImaginez que vos droits à CP s'acquièrent en jours ouvrés.rnVous n'auriez que  $4 \times 5 = 20$  jours de CP par an.